

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES - VALLONS DES VOSGES

La réunion a débuté le 22 Septembre 2022 à 20H00 sous la présidence de la Présidente, Mme GREMILLET Virginie.

Membres présents :

M ADAM Damien
M AUBRY Eric
M BEDEL Roger
M BISTON Christian
Mme BONATO Marie-Thérèse
M CHARLES Alain
Mme CHRISTOPHE Elisabeth
M COLLOT Jean-Charles
Mme DARTOIS Marie-José
Mme DE SOUSA Anne-Marie
M DELAITE Guy
M DIDELOT Yannick
M DIDIERJEAN Ludovic
M DURAIN Ludovic
Mme FETET Pascale
M FIQUEMONT Christophe
Mme FLEURENCE Allégra
Mme GREMILLET Virginie
M HAAS Francis
M HILAIRE Martial
Mme HOLVECK Catherine - Maire
M HOUOT Michel
Mme HUERTAS Anne-Marie
M HUSSON Claude
Mme LETOFFE Béatrix
M MANGEL Joël
M MANGIN Raphaël
M MASY Denis
M MENTREL Jean-Louis
Mme MEREY Nadine
M NOURDIN Patrick
M PARADIS Philippe
M PARISSE Emmanuel
M PAUCHARD Stéphane
M POIFOULOT Jérôme
Mme POIRAT Bernadette
M RUZZIER Daniel
M SCHLACHTER Charles
Mme SEURET Odile
M STICKEIR Lionel
Mme VOUKTCHEVITCH Pascale
M WOIRGNY Alain

Membres absents représentés :

Mme BLEEKER Christelle Pouvoir donné à M ADAM Damien
M BOON Olivier Pouvoir donné à M MENTREL Jean-Louis
M DEBLAY Lucien Pouvoir donné à Mme MEREY Nadine
M GUILLOT Jean-François Pouvoir donné à M POIFOULOT Jérôme
M HABY Jean-Albert Pouvoir donné à M HILAIRE Martial
M HATTON Gérard Pouvoir donné à M SCHLACHTER Charles
Mme MANGIN Joelle Pouvoir donné à M MASY Denis
Mme REMY Sandrine Pouvoir donné à Mme FETET Pascale

Membres absents :

Mme COLOMBIER Laetitia
M MOULIN Patrick
M PARADIS Michel
M PARMENTELAT Pascal

Secrétaire de séance : M PARADIS Philippe

Le quorum (plus de la moitié des 54 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'Activité 2021 de la CCB2V
- Autorisation donnée à la Présidente de signer la convention entre la DDFIP et la CCB2V relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP
- Modification d'un grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe en grade de rédacteur
- Modification d'un grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en un grade d'agent de maîtrise
- Modification d'une des conditions de recrutement de l'emploi permanent d'animatrice/teur France Services
- Décision Modificative du Budget Bâtiments Economiques, pour la réalisation de travaux de toiture du bâtiment de l'entreprise REGA sur la ZAE de Laveline-Devant-Bruyères
- Annulation de la délibération attribuant une parcelle de la ZAE à l'entreprise PRESTA AUTO
- Modification du prix de vente des parcelles de la ZAE
- Répartition du FPIC
- Modification du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Bruyères
- Décision Modificative du Budget Assainissement pour annulation de titres émis sur exercice antérieur
- Approbation du règlement assainissement de la CCB2V
- Intégration par la CCB2V du périmètre du SCoT du Pays de la Déodatie
- Questions diverses

- Approbation du rapport d'Activité 2021 de la CCB2V

La présentation du rapport d'activités 2021 de la CCB2V envoyé aux membres du Conseil Communautaire n'a donné lieu à aucun débat particulier. Il est rappelé que celui-ci doit être présenté et voté dans les conseils municipaux.

50 voix pour

- Autorisation donnée à la Présidente de signer la convention entre la DDFIP et la CCB2V relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP

La proposition de la DDFIP de signer cette convention fait suite à la fermeture de la trésorerie de bruyères prévue en septembre 2023 au plus tard.

Plusieurs membres du Conseil communautaire ont exprimé leur désaccord sur la fermeture de la Trésorerie estimant qu'accepter de signer la convention pouvait être interprété comme un accord sur la fermeture de la trésorerie. Les élus ne souhaitent pas donner leur accord à cette fermeture. De plus la convention prévoit un service de proximité dans les locaux de la CCB2V jusqu'en 2026 seulement, la question se pose pour les années suivantes.

Ils n'ont pas été destinataire du projet de convention.

Compte-tenu des délais, la Présidente retire la délibération du vote et propose de reporter la décision à un prochain Conseil Communautaire avec transmission de la convention aux élus avant la réunion.

- Modification d'un grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe en grade de rédacteur

A la demande de la Présidente, le Conseil Communautaire a accepté de retirer ce point de l'ordre du jour en début de séance.

- Modification d'un grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en un grade d'agent de maîtrise

La présentation par la Présidente du projet de délibération n'a donné lieu à aucun débat.

50 voix pour

- Modification d'une des conditions de recrutement de l'emploi permanent d'animatrice/teur France Services

La présentation par la Présidente du projet de délibération n'a donné lieu à aucun débat.

50 voix pour

- Décision Modificative du Budget Bâtiments Economiques, pour la réalisation de travaux de toiture du bâtiment de l'entreprise REGA sur la ZAE de Laveline-Devant-Bruyères

La présentation de ce projet de délibération par le Vice-président, Michel HOUOT, a suscité quelques questions sur le résultat de l'appel d'offres. L'entreprise la moins disante a été retenue sur 4 offres reçues. D'autres travaux resteront à faire sur ce bâtiment qui ne sont pas programmés aujourd'hui et dont il sera débattu en commission Economie finances.

50 voix pour

- Annulation de la délibération attribuant une parcelle de la ZAE à l'entreprise PRESTA AUTO

La présentation par la Présidente et le Vice-Président du projet de délibération n'a donné lieu à aucun débat.

50 voix pour

- Modification du prix de vente des parcelles de la ZAE

La présentation de ce projet de délibération par le Vice-président Michel HOUOT a soulevé une remarque quant à la possibilité de déterminer un tarif forfaitaire au m² comprenant les frais de branchement plutôt que de les ajouter au prix global. La pratique antérieure est maintenue sur la zone aménagée avec un tarif augmenté, cette question devra être rediscutée lors de la vente de la seconde partie de la ZAE. Il a été décidé de fixer un tarif de 5€ pour les parcelles du fond et de 10€ pour les parcelles situées le long de la route départementale.

50 voix pour

- Répartition du FPIC

La Présidente et le Vice-président présentent ce projet de délibération en argumentant sur l'augmentation des charges liées au fonctionnement de la piscine (70 000€ non prévus au BP), la nécessité de continuer les efforts budgétaires pour redresser la situation financière de la CCB2V et répondre aux demandes de la Préfecture au regard du moratoire accordé sur les mises en demeure sur les travaux d'assainissement, la réalisation de travaux notamment sur les routes. Certains élus expriment leur désaccord, faisant état des situations financières également difficiles dans les communes en raison de l'augmentation des charges. Ils rappellent que la répartition dérogatoire votée en 2021 avait été présentée comme applicable une seule année et ne devrait pas se renouveler en 2022. Ils souhaiteraient avoir l'assurance que la même proposition ne sera plus faite à l'avenir.

34 voix pour

11 voix contre : M CHARLES Alain, Mme FLEURENCE Allégra, M GUILLOT Jean-François (représenté), M HAAS Francis, M HATTON Gérard (représenté), M MANGIN Raphaël, M NOURDIN Patrick, M POIFOULOT Jérôme, M SCHLACHTER Charles, Mme SEURET Odile, M STICKEIR Lionel

5 abstentions : M BEDEL Roger, M BISTON Christian, Mme DE SOUSA Anne-Marie, M FIQUEMONT Christophe, Mme VOUKTCHEVITCH Pascale

- Modification du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Bruyères

La présentation de ce projet de délibération par le Vice-président Michel HOUOT n'a donné lieu à aucun débat.

50 voix pour

- Décision Modificative du Budget Assainissement pour annulation de titres émis sur exercice antérieur

La présentation par la Présidente du projet de délibération n'a donné lieu à aucun débat.

50 voix pour

- Approbation du règlement assainissement de la CCB2V

La présentation par le Vice-président Claude HUSSON de ce projet de délibération a donné lieu à quelques questions.

Le Vice-président a précisé que ce document serait définitif après validation par le Conseil Communautaire et qu'il avait été préparé par la commission Assainissement lors de trois réunions de travail. Certains points resteront à définir en ce qui concerne le déroulement et les modalités des contrôles.

50 voix pour

- Intégration par la CCB2V du périmètre du SCoT du Pays de la Déodatie

La Présidente présente ce projet de délibération. Elle rappelle les différentes réunions qui ont précédé la présente séance et notamment la Conférence des Maires organisée le 19 septembre à Cheniménil .

Elle rappelle le choix fait par la CCB2V d'adhérer au PETR du Pays de la Déodatie et le choix à faire aujourd'hui d'intégrer le périmètre du projet de SCoT porté par le PETR.

Elle précise que le Préfet des Vosges lors d'une rencontre en juillet a rappelé que la CCB2V avait trois options : option 1 : aucun SCoT ; option 2 : travailler à un rapprochement avec la Communauté de Commune de la Région de Rambervillers ; option 3 : intégrer le périmètre du SCoT du Pays de la Déodatie.

Plusieurs élus ont souhaité exprimer leur point de vue sur cette question.

- Il faut reporter le vote et donner le temps aux maires de faire délibérer le Conseil municipal
- Il faut reporter le vote pour avoir le temps de rencontrer les élus de la Région de Rambervillers
- Les communes qui ont été dans le SCoT du Pays d'Epinal craignent de subir les mêmes conséquences : petites communes sans aucun pouvoir, disparition des zones constructibles et conséquences sur la vie du village (écoles, services publics)
- Aucun bénéfice à retirer pour les petites communes de faire partie d'un SCoT
- La CCB2V travaille depuis plusieurs années aux côtés des autres communes et EPCI au sein du PETR de la Déodatie et cela se passe très bien. Les élus témoignent d'un travail constructif dans l'intérêt de tous et rappellent que sur l'ensemble du territoire de la Déodatie les communes rurales sont les plus nombreuses et bien représentées.

La Présidente avant mise au vote rappelle que les délais sont contraints par la procédure, les autres EPCI ayant déjà délibéré, la décision de la CCB2V d'intégrer ou non le projet de SCoT du Pays de la Déodatie doit être prise avant le 30 septembre. La procédure de mise en place du SCoT prévoit que chaque conseil municipal doit délibérer, mais ces délibérations sont postérieures à celle de leur EPCI. Elle précise enfin que les services de la Préfecture l'ont informée de l'obligation dans laquelle la CCB2V se trouverait de quitter le PETR de la Déodatie si elle ne faisait pas le choix d'intégrer le périmètre du SCoT et des conséquences financières de ce choix compte-tenu des nombreuses études déjà engagées.

29 voix pour

15 voix contre : M AUBRY Eric, M BISTON Christian, M COLLOT Jean-Charles, M DEBLAY Lucien (représenté), M DIDELOT Yannick, M DIDIERJEAN Ludovic, Mme FLEURENCE Allégra, Mme HUERTAS Anne-Marie, M HUSSON Claude, M MANGIN Raphaël, Mme MEREY Nadine, M NOURDIN Patrick, Mme POIRAT Bernadette, Mme SEURET Odile, M STICKEIR Lionel

6 abstentions : M DURAIN Ludovic, M FIQUEMONT Christophe, M HAAS Francis, Mme HOLVECK Catherine, Mme LETOFFE Béatrix, M PARISSE Emmanuel

Informations diverses

Décisions de la Présidente :

En vertu des délibérations n° 49/2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020, n° 06/2021 du Conseil communautaire du 25 février 2021, autorisant Madame la Présidente à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

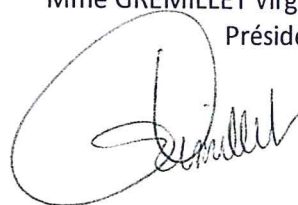
- Convention France SERVICES de mise à disposition d'un local et de matériels aux PEP LOR'EST PES88,
- Convention de collaboration pour la mise en place de formations BAFA,
- Convention France SERVICES de mise à disposition d'un local et de matériels à la Fédération Médico-Sociale (FMS),
- Convention France SERVICES de mise à disposition d'un local et de matériels à la Mission Locale,

Les sujets étant épuisés, la Présidente lève la séance à 22H30.

M PARADIS Philippe
Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke.

Mme GREMILLET Virginie,
Présidente

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular initial 'G' followed by the name 'Gremillet' in a cursive script.